

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 13 DECEMBRE 2023

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, en séance extraordinaire, le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M GALÉA, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.REDOUTEY, F.ROUGEOT, J-C LALANNE, P.GOURLAND, J.GAYET, et.
Mesdames S.GOYON, et C.CHEVALIER.

ABSENTS : M T.THEVENARD (excusé sans pouvoir), Mme A. BLANC (absente sans pouvoir), M P.POINT (pouvoir G.GALEA).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M P.GOURLAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) APPROBATION DES PV DES 13 et 16 NOVEMBRE

Le PV du CM du 13/11 est adopté à la majorité : (1 non et 8 pour). M F.ROUGEOT ne l'approuve pas car il y a, d'après lui, des grossièretés et des menaces, il distribue aux conseillers des photocopies du PV où il a surligné les passages concernés

Le PV du CM du 16/11/2023 est adopté à l'unanimité.

2) CONVENTION GNAU

Délibération n°2023/084

M Le Maire, informe les élus qu'il s'agit d'approuver la convention cadre et ses annexes relatives à l'instruction des autorisations, des déclarations préalables, de demandes en matière d'urbanisme et autres travaux, et le règlement du GNAU en annexe de la convention-cadre. Il s'agit également d'approuver la mise en œuvre de la convention RGPD à responsabilité conjointe en intégrant la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) CONVENTION RGPD

délibération n°2023/085

Cette fois-ci, il s'agit d'autoriser la création du téléservice le GNAU qui constitue le traitement de DCP commun dont la responsabilité est conjointe entre le Grand Chalon et la Commune de LUGNY ;
Il convient d'autoriser la création du nouveau traitement de données à caractère personnel de la Commune de LUGNY dont la finalité propre est la gestion numérique des dépôts et de l'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme qui sont transmis par le moyen du GNAU au service ADS du Grand Chalon chargé de l'instruction, étant rappelé que la Commune de LUGNY approuve la finalité propre du nouveau traitement de données du Grand Chalon (la gestion électronique des flux de DCP) ;
Egalement autorisé, l'inscription dans le registre RGPD de la Commune de LUGNY du nouveau traitement de données personnelles appelées le GNAU-Dépôt et instruction des autorisations d'urbanisme dématérialisées.
Mme CHEVALIER fait remarquer que cela est une loi donc on n'a pas à la voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) PIANO SALLE ÉVENEMENTIELLE

(sans Délibération)

L'actuel piano de la cuisine a rendu l'âme. Il est prévu d'en racheter un à la fin de l'année. Cela reste dans le budget, il n'y a aucun dépassement donc pas besoin de DM. C'est une information. Mr REDOUTEY dit qu'il était compliqué à utiliser et que nous aurions dû le faire au début de la réouverture de la Salle Évènementielle.

5) DM N°08 VERSEMENT FRAIS SCOLAIRE LA SOURCE

Délibération n°2023/086

La somme est de 8 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) DM N°09 TRAVAUX ÉGLISE

Délibération n°2023/087

Il est ressorti que les travaux concernant l'église étaient plus important que prévu, il est donc nécessaire de prévoir une DM afin de solder le paiement de ces travaux. Le solde des travaux est estimé à environ 7 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Tous les ans la COM-COM rembourse la moitié de frais de fonctionnement ; cette année, la Préfecture a demandé un plan de financement qui a été fait avec notre secrétaire, et cette année nous devrions recevoir un fonds de concours de 13 388€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) CONSULTATION GRANDE RUE

Dans le projet de réaménagement de la Grande rue, tous les réseaux secs vont être enfouis. Le Maire demande l'autorisation d'organiser une consultation auprès de au moins 3 entreprises puis ensuite l'autorisation pour signer les demandes de subventions M F.ROUGEOT dit qu'il a pris contact avec le technicien de SUEZ pour le haut de la rue car il y aurait des problèmes d'assainissement, de branchements plomb. M GALEA répond qu'il a déjà fait un courrier en ce sens pour repérer toutes ces éventuelles réparations pour éviter de rouvrir la chaussée juste après les travaux. Les travaux auront lieu en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) DEMANDE DE SUBVENTION GRANDE RUE

Le Maire demande l'autorisation de demander une subvention concernant les travaux de la Grande Rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10) RENOUELEMENT ACHAT ENERGIE SYDESL

Les prix du groupement d'achat Energie par le SYDEL sont intéressants. Le Maire propose de renouveler la participation à ce groupement d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11) PANNEAU D'INFORMATIONS

M GALEA explique que lors du Congrès des Maires, il a rencontré les responsables de la société ALTRAD qui nous fournit la fourmi de l'Espace Nounous qui lui ont proposé un panneau d'informations. Le coût d'achat serait de 25 000€ sans les travaux d'installation. M F.ROUGEOT parle des frais d'entretien. Les conseillers trouvent cela cher, que cette somme pourrait servir à d'autres projets. M GALEA rappelle que nous avons déjà notre site Internet, notre page FaceBook, notre page Panneau Pocket.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité.

12) ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR RÉALISATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR

La parole est donnée à M F.REDOUTEY qui nous dit que pour aller plus loin et faire l'étude de faisabilité, le SYDESL nous demande 7 à 8 000€. Mais l'ADEME pourrait nous subventionner à hauteur de 70% de cette somme. M F.REDOUTEY rappelle que le coût de ce projet serait de 1 million à 1,2 million pour l'école, la bibliothèque, l'office notarial et le collège La Source éventuellement. Le maire demande au conseil si nous faisons faire l'étude de faisabilité. M F.ROUGEOT parle du dimensionnement par rapport aux bâtiments de La Source qui ne sont pas très isolés. M F.REDOUTEY dit que cela fait partie de l'étude de faisabilité et que s'il y a trop de difficultés avec le collège privé nous ne sommes pas obligés de le raccorder à notre réseau. M F.REDOUTEY pense qu'il y a pour une année à dégrossir le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'italiano : il a des difficultés avec ENEDIS pour l'installation de son compteur et il nous demande s'il peut brancher son distributeur (qui a un sous-compteur), dans la logette de la commune puis il nous reverserait de l'argent. M F.ROUGEOT demande si on a le droit de revendre de l'énergie sur une longue période. Il propose que, une fois qu'on connaît sa consommation, on lui fait un contrat forfaitaire de location d'un emplacement avec électricité.

Diagnostic de l'état des routes et des chemins : M GALEA fait remarquer qu'on n'a jamais actualisé notre longueur de chemins mais que cela peut avoir des conséquences sur les dotations. Toutes les années on donne le même nombre de Km à la Préfecture sans jamais prendre le temps de vérifier. L'entreprise GEODIS propose de passer avec un véhicule sur tous les chemins et les routes. L'entreprise proposerait même un schéma directeur et prendrait en compte en plus des chaussées, les fossés, les accotements et les talus. M GALEA dit qu'il a contacté d'autres communes pour mutualiser la dépense qui passerait pour LUGNY de 4 800€ à 3 200€ en ayant rallié 5 autres communes. Il ajoute que si on a 5 ou 6 KM supplémentaires cela augmentera les dotations.

ZAER : (zone d'accélération des énergies renouvelables. M GALEA dit qu'il a été relancé sur ce sujet pour qu'on désigne des terrains, publics ou privés, pour l'installation de panneaux solaires ou d'éoliennes. M F.REDOUTEY propose de signaler les terrains vers le « Creux de la Reine », pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Entrées de bourg : M GALEA dit que le projet a bien avancé, qu'il va remplir les dossiers de demande de subvention avant le 31 /12 mais il souhaiterait le présenter aux personnes qui ont participé à la « Promenade urbaine ». On peut prévoir une « réunion publique » en janvier ou février.

ADAP : M GALEA nous informe qu'il a été relancé par l'ADAP à qui il a assuré qu'on était à jour dans les aménagements. Mais, maintenant l'ADAP demande qu'on lui envoie toutes les attestations de conformité.
VŒUX du MAIRE : 06/01/2024 à 18H00.

Fin de la séance 21h35.

**Le 1^{er} Adjoint,
P.GOURLAND**

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Gouurland', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE DE SIGNY' at the top and 'Saône-et-Loire' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure on horseback. There are two stars on either side of the coat of arms.